

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 2 novembre 2020 à 19h30. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Marie-Ève Jean et Mélissa Perreault ainsi que messieurs Pierre Bellavance, Gaétan Dubé, Yannick Dumais et Stéphan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Jacques Carrier.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / secrétaire-trésorier.

Madame Maryse Aubut était présente pour faire l'enregistrement sonore de la séance.

3 citoyens et citoyennes assistent à la séance.

**MOT DE BIENVENUE**

**202011-001      LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance  
et résolu à l'unanimité  
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

**202011-002      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par monsieur Gaétan Dubé  
et unanimement résolu  
que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 soit adopté.

**CORRESPONDANCES**

- **Ministre des Affaires mun. :** Octroi COVID 97 428\$
- **Ministre des Affaires mun. :** Octroi Sinistrés 10 000\$
- **CAUREQ :** Dépôt Redistribution des excédents 2019-2020 : 5071.46\$
- **MTQ :** Aide financière PAVL - Volet entretien des routes locales : 234 864\$
- **MAMH :** Médiane 2021 : 103%
- **SQ :** 2021 : 154 537\$
- **Recyc-Qb :** Compensation 2020 : 24 729.39\$
- **MTQ :** Aide financière PAVL - Volet projets particuliers d'amélioration : 19 000\$
- **Ville de Rimouski :** Tarifs Écocentre, Compostage et LET 2021
- **Service Canada :** Taux réduit A-E 2021 : 1.086
- **MAPAQ :** Taxes municipales : 2143.67\$
- **Divers assureurs :** Mise en cause pour l'incendie du 24 septembre 2020
- **CNESST :** Classification 2021 : 2.23\$ (1.91\$ en 2020)

**AFFAIRES COURANTES**

**202011-003      MAIRE SUPPLÉANT : Yannick Dumais**

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean  
et résolu à l'unanimité  
de nommer monsieur Yannick Dumais à titre de maire suppléant du 15 novembre 2020 au 6 novembre 2021.

**202011-004      REFINANCEMENT : Règlement N°479 - 6<sup>e</sup> avenue : 544 700\$ + Règlement N°519-R - 9<sup>e</sup> Avenue : 903 600\$ + Règlement N°527-R - R22 : 1 214 900\$ = 2 663 200\$**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance  
et résolu à l'unanimité  
de refinancer le prêt du règlement N° 479 au montant de 544 700\$ venant à échéance le 1<sup>er</sup> février 2021 et d'analyser la possibilité d'ajouter les financements des règlements N° 519-R et N° 527-R pour un total de 2 663 200\$.

**202011-005** **BUREAU MUNICIPAL : Déneigement : Multi-Mécanique Plourde : 1444.99\$ + taxes**

**CONSIDÉRANT QUE** 3 entreprises ont été invitées à déposer une proposition de service;

**CONSIDÉRANT QUE** 2 entreprises ont déposé une proposition de service;

**CONSIDÉRANT QUE** les 2 soumissions sont conformes;

Il est proposé par monsieur Stéphan Simoneau  
et résolu à l'unanimité

de donner le contrat de déneigement du stationnement du bureau municipal au plus bas soumissionnaire, soit Multi-Mécanique Plourde Inc. pour l'année 2020-2021 au montant de 1444.99\$ plus taxes.

**202011-006** **RÔLE 2022-23-24 : Reconductio**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Servitech a fait l'examen de l'état du rôle d'évaluation dont l'équilibration est facultative ;

**CONSIDÉRANT QUE** Servitech recommande la reconduction du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2022-2023-2024 ;

Il est proposé monsieur Gaétan Dubé  
et unanimement résolu  
de reconduire le rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2022-2023-2024.

### **AINÉS, CULTURE, FAMILLES ET LOISIRS**

**202011-007** **AIDE AUX DEVOIRS : Reprise**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Fabien a reçu les recommandations provenant de la Santé publique concernant les adaptations nécessaires en mode COVID-19 afin de maintenir les activités du projet « Ruralité engagée pour la littératie et la numérisation »

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean  
et résolu à l'unanimité  
de permettre la reprise de l'aide aux devoirs à la Bibliothèque en s'assurant du respect des recommandations de la Santé publique.

**202011-008** **COSMOSS : Convention de partage**

**ATTENDU QU'** à l'automne 2020, les partenaires en petite enfance de COSMOSS Rimouski-Neigette ont décidé d'élaborer des Trousses plein air pour les tout-petits et leurs familles, trousses pouvant être partagées entre les organisations intéressées dans le cadre de leurs activités régulières tout comme celles favorisant la transition scolaire ;

**ATTENDU QU'** une convention de partage des « Trousses plein air pour les tout-petits » entre les partenaires des milieux ruraux doit être signée ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Fabien doit désigner une personne responsable pour la trousse dans le milieu ;

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean  
et résolu à l'unanimité  
de nommer madame Maryse Aubut comme personne responsable de la trousse dans le milieu et de l'autoriser à signer la convention.

## FÉLICITATIONS / REMERCIEMENTS

202011-009 **SINISTRE : Donateurs**

Il est proposé par monsieur Yannick Dumais et résolu à l'unanimité de publier le message du maire, monsieur Jacques Carrier, suivant :

Le 24 septembre 2020, un grand malheur s'est abattu sur St-Fabien. Le feu et le vent ont complètement détruit 7 maisons et endommagé plusieurs autres jetant à la rue une cinquantaine de nos concitoyens.

Les élus du conseil municipal ainsi que tous les citoyens de St-Fabien unissent leurs voix pour vous remercier de toute l'empathie que vous avez manifestée envers ces personnes si durement éprouvées.

Grâce à votre grande générosité, ces sinistrées ont pu reprendre rapidement courage et recommencer à vivre de nouveau.

Du fond du cœur, merci.

202011-010 **SINISTRE : Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales**

Il est proposé par madame Mélissa Perreault et résolu à l'unanimité de remercier madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, pour le don fait lors de l'incendie du 24 septembre 2020.

Les élus du conseil municipal ainsi que tous les citoyens de St-Fabien unissent leurs voix pour vous remercier de toute l'empathie que vous avez manifestée envers ces personnes si durement éprouvées.

Grâce à votre grande générosité, ces sinistrées ont pu reprendre rapidement courage et recommencer à vivre de nouveau.

Du fond du cœur, merci.

202011-011 **SINISTRE : Harold Lebel, Député de Rimouski**

Il est proposé par monsieur Stéphan Simoneau et résolu à l'unanimité de remercier monsieur Harold Lebel, Député de Rimouski, pour le don fait et sa présence lors de l'incendie du 24 septembre 2020.

Les élus du conseil municipal ainsi que tous les citoyens de St-Fabien unissent leurs voix pour vous remercier de toute l'empathie que vous avez manifestée envers ces personnes si durement éprouvées.

Grâce à votre grande générosité, ces sinistrées ont pu reprendre rapidement courage et recommencer à vivre de nouveau.

Du fond du cœur, merci.

202011-012 **SINISTRE : Maxime Blanchette-Joncas, Député de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques**

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean et résolu à l'unanimité de remercier monsieur Maxime Blanchette-Joncas, Député de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, pour sa présence lors de l'incendie du 24 septembre 2020.

Les élus du conseil municipal ainsi que tous les citoyens de St-Fabien unissent leurs voix pour vous remercier de toute l'empathie que vous avez manifestée envers ces personnes si durement éprouvées.

Du fond du cœur, merci.

**202011-013    SINISTRE : Municipalité de St-Eugène-de-Ladrière**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité de remercier le conseil municipal de St-Eugène-de-Ladrière, pour le don fait lors de l'incendie du 24 septembre 2020.

Les élus du conseil municipal ainsi que tous les citoyens de St-Fabien unissent leurs voix pour vous remercier de toute l'empathie que vous avez manifestée envers ces personnes si durement éprouvées.

Grâce à votre grande générosité, ces sinistrés ont pu reprendre rapidement courage et recommencer à vivre de nouveau.

Du fond du cœur, merci.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **TRAVAUX PUBLICS**

**202011-014    ROUTE LADRIÈRE : Plan et devis 64 980\$**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Fabien a présenté une demande d'aide financière pour les travaux admissibles par la résolution 202008-012;

**ATTENDU QU'** une copie de la résolution 202008-012 a été envoyée au ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports nous a fait parvenir une communication spécifiant que la demande était incomplète, car nous n'avions pas joint les plans et devis ainsi que l'estimation détaillée des travaux à effectuer;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Fabien a demandé à Tetratech une soumission pour faire les plans et devis, car c'est cette entreprise qui avait fait le plan d'intervention pour la MRC de Rimouski-Neigette qui a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Il est proposé par monsieur Gaétan Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Tetratech pour faire les plans et devis au montant de 64 980\$ plus taxes.

**202011-015    MTQ : Reddition de compte PAVL**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Fabien a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité

que le conseil de la municipalité de Saint-Fabien approuve les dépenses d'un montant de 12 500\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

## URBANISME

- **MRC Rim.-Neigette :** Avis de conformité Règlements 426-R, 528-R et 531-R
- 202011-016 DÉROGATION MINEURE 2020-011 : Lot 3 868 831 du cadastre du Québec (71, 7e Avenue)**
- Il est proposé par madame Mélissa Perreault et résolu à l'unanimité que suite à la recommandation positive du CCU, d'accepter la dérogation mineure tel que demandé.
- 202011-017 DÉROGATION MINEURE 2020-012 : Lot 3 869 906 du cadastre du Québec (9852-61-9038, Route du Porc-Pic)**
- Il est proposé par madame Marie-Ève Jean et résolu à l'unanimité que suite à la recommandation positive du CCU, d'accepter la dérogation mineure tel que demandé.
- 202011-018 Dérogation mineure 2020-013 : Lot 4 146 161 du cadastre du Québec (7, chemin privé 4, Lac-des-Joncs)**
- Il est proposé par monsieur Gaétan Dubé et résolu à l'unanimité que suite à la recommandation positive du CCU, d'accepter la dérogation mineure tel que demandé.
- 202011-019 DÉROGATION MINEURE 2020-014 : Lot 3 868 819 du cadastre du Québec (63, 7e Avenue)**
- Il est proposé par monsieur Stéphan Simoneau et résolu à l'unanimité que suite à la recommandation positive du CCU, d'accepter la dérogation mineure tel que demandé.
- 202011-020 DÉROGATION MINEURE 2020-015 : Lot 4 146 864 du cadastre du Québec (0448-91-1551, Rang 3 Ouest)**
- Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que suite à la recommandation positive du CCU, d'accepter la dérogation mineure tel que demandé.
- 202011-021 DÉROGATION MINEURE 2020-016 : Lot 3 869 531 du cadastre du Québec (1, 8e Rue)**
- Il est proposé par madame Marie-Ève Jean et résolu à l'unanimité que suite à la recommandation positive du CCU, d'accepter la dérogation mineure tel que demandé.
- 202011-022 DÉROGATION MINEURE 2020-017 : Lot 3 868 826 du cadastre du Québec (67, 7e Avenue)**
- Il est proposé par monsieur Yannick Dumais et résolu à l'unanimité que suite à la recommandation positive du CCU, d'accepter la dérogation mineure tel que demandé.
- 202011-023 PIIA 2020-001 : Lot 3 869 802 du cadastre du Québec (32, Chemin de la mer Est)**
- Il est proposé par madame Mélissa Perreault et résolu à l'unanimité que suite à la recommandation positive du CCU, d'accepter la demande de PIIA tel que demandé.

202011-024 RÈGLEMENT 536-R : Règlement de remplacement No. 536-R remplaçant le règlement No. 533-R modifiant certaines dispositions du règlement sur les infractions aux règlements d'urbanisme 472

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

**RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT N° 536-R**  
**REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 532-R MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU**  
**RÈGLEMENT DE ZONAGE 476**

- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté un règlement de zonage portant le numéro 476 pour l'ensemble de son territoire ;
- CONSIDÉRANT QUE** ce règlement définit les normes d'usage à la grille des spécifications ;
- CONSIDÉRANT QUE** le règlement 532-R a été soumis au service d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'article 4 du règlement 532-R n'est pas conforme aux normes du Schéma d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette et de son document complémentaire ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a le pouvoir d'adopter un règlement de remplacement en abandonnant les articles non conformes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Dubé  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro 536-R est et soit adopté et que le conseil ORDONNE ET STATUE par ce règlement, ce qui suit :

Article 1 NUMÉRO ET TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le numéro 536-R et s'intitule « *Règlement remplaçant le règlement No 532-R modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 476* ».

Article 2 PLAN DE ZONAGE

L'annexe « Plan de zonage périmètre urbain » est modifiée. La modification consiste à faire passer le lot 6 347 031 de la zone Com-147 à la zone Cm-109 tel que représenté à l'annexe A du présent règlement.

Article 3 TERMINOLOGIE

La sous-section 2.1 est modifiée. La modification consiste à :

- 1) Ajouter, après la définition 155), la définition suivante :  
*« 155.1) Mégadôme*

*Désigne toute structure de poutrelles d'acier avec toiture de toile considéré comme bâtiment accessoire et servant à l'entreposage aux activités industrielles et agricoles. »*

- 2) Remplacer la définition 199) par le texte suivant :  
*« 199) Rue Privée*

*Voie de circulation qui n'appartient ni au gouvernement fédéral, ni au gouvernement provincial ou à une municipalité, mais qui permet l'accès aux terrains qui la bordent. Une rue privée peut être désignée sur un plan cadastral ou encore être décrite comme une servitude de passage sur une propriété privée. Une rue privée est considérée à titre de voie de circulation existante. »*

Article 4 AJOUT D'USAGE

La grille de spécification est modifiée. Les modifications consistent à :

- 1) Ajouter un point à l'intersection de la ligne « Commerce de gros et entreposage intérieur » et de la colonne « Cm-108 » afin d'y autoriser le groupe d'usage.

- 2) Ajouter la note 21 à l'intersection de la ligne « plein air extensif » et de la colonne « F-49 ».
- 3) À la suite de la note 20 dans la section de la grille, ajouter la note 21 avec le texte suivant :  
« N-21 : L'usage « zoo et jardin zoologique » est permis uniquement sur les lots 4 146 186 et 4 146 647.

Article 5      REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

La sous-section 7.4 est modifiée. La modification consiste à ajouter, après paragraphe 8), le texte suivant :

« 9)    *La toile tissée sauf pour les bâtiments agricoles et industriels de type mégadôme. »*

Article 6      PERTE DE DROIT ACQUIS PAR DESTRUCTION

La sous-section 28.2 est modifiée. La modification consiste à remplacer le texte du premier alinéa par le texte suivant :

« *Si une construction dérogatoire au Règlement de zonage, mais protégée par droits acquis est modifiée, endommagée, détruite ou devenue dangereuse à un tel point que cette construction a perdu plus de 50 % de sa valeur portée au rôle d'évaluation le jour précédent la destruction, cette construction ne peut être reconstruite, réparée ou remplacée qu'en conformité aux règlements en vigueur. »*

Article 7      ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

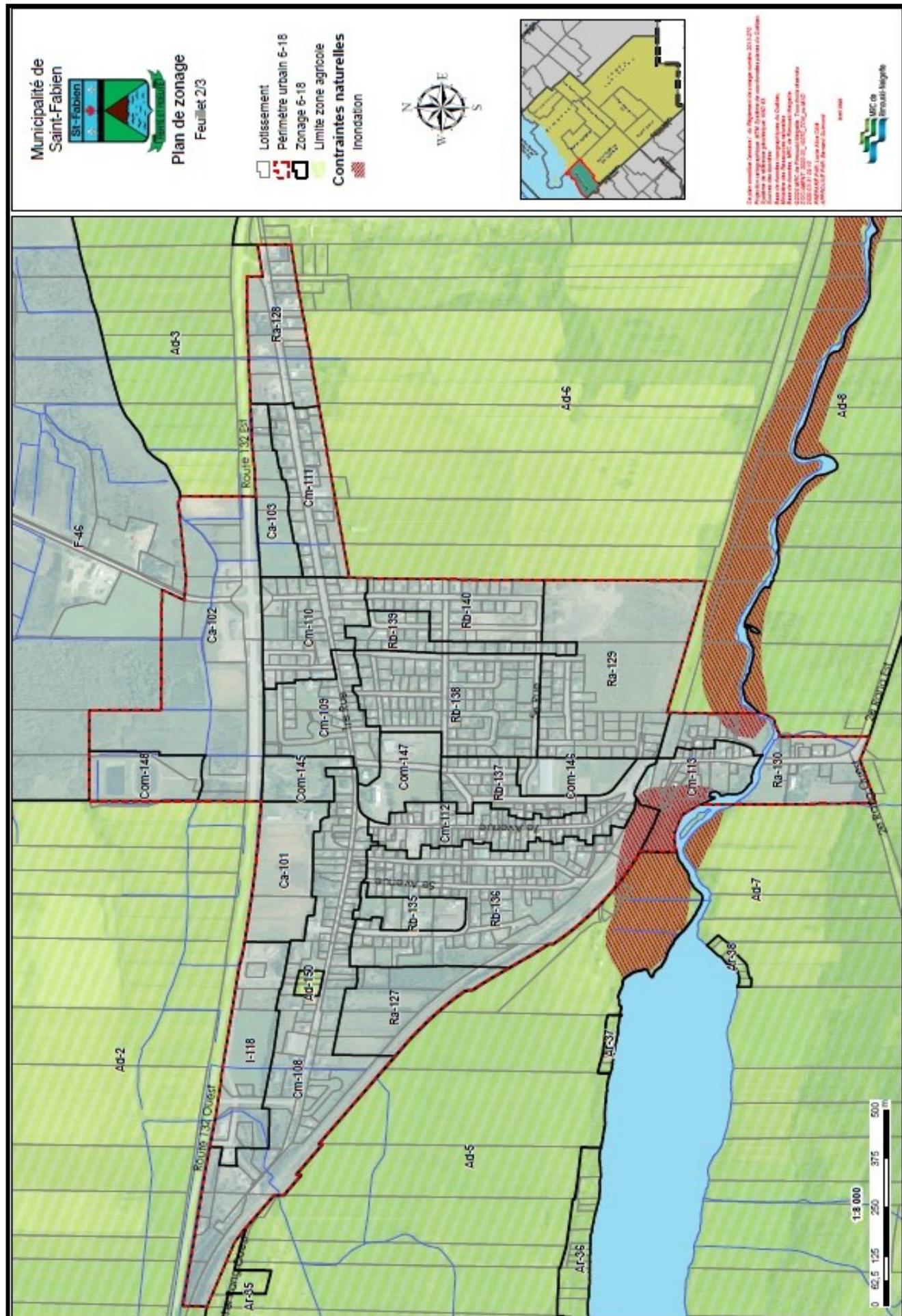
ADOPTÉ À SAINT-FABIEN PAR LA RÉSOLUTION NO 202011-24  
CE 2<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2020.

Jacques Carrier,  
Maire

Yves Galbrand,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## ANNEXE A

## Le plan de zonage secteur périphérie urbaine (version réduite)



## **COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2020**

### **202011-025    ADOPTION DES COMPTES COURANTS D'OCTOBRE 2020**

Il est proposé par monsieur Gaétan Dubé  
et résolu à l'unanimité

que les comptes du mois d'octobre 2020 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 229 042.81\$ soient approuvés. Ladite liste comprend les numéros de chèques de 7495 à 7516.

### **202011-026    ADOPTION DES COMPTES D'OCTOBRE 2020 : Remplacement R22**

Il est proposé par monsieur Stéphan Simoneau  
et résolu à l'unanimité

que les comptes pour les travaux de conversion du R22 du mois d'octobre 2020 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 32 032.04\$ soient approuvés. Ladite liste comprend les numéros de chèques de 7517 et 7518.

### **202011-027    ADOPTION DES COMPTES D'OCTOBRE 2020 : Amélioration pavillon**

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean  
et résolu à l'unanimité

que les comptes pour les travaux d'amélioration du pavillon du mois d'octobre 2020 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 44 179.15\$ soient approuvés. Ladite liste comprend les numéros de chèques de 7519 et 7520.

## **DIVERS**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **CERTIFICATION DE LA DISPONIBILITÉ DES FONDS**

Je soussigné, Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité de Saint-Fabien dispose des fonds suffisants pour pourvoir aux paiements desdits comptes.

### **APPROBATION DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE**

Je soussigné, monsieur Jacques Carrier, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

### **202011-028    FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Stéphan Simoneau  
et résolu à l'unanimité  
que la séance soit levée à 20h05.

---

Maire

---

Directeur général / Sec.-trésorier

